

# Ville de Malakoff



## **DECISION MUNICIPALE N° DEC2025\_173**

Direction : **Direction Finances**

**OBJET** : **Acte modificatif n°1 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - Lot 3 Charpente**

**Madame la Maire de Malakoff,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2 et R.2131-5 ;

**Vu** le Code la commande publique, notamment les articles L.2194-1 5° et R2194-7 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2020-19 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision municipale n°2020/73 en date du 07 août 2020 par laquelle Madame la Maire a attribué le marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 3 Charpente à la société LES CHARPENTIERES DE PARIS ;

**Vu** le projet d'acte modificatif n°1 annexé à la présente décision ;

**Considérant** que plusieurs ordres de service ont été notifiés à la société LES CHARPENTIERES DE PARIS afin de prolonger les délais d'exécution des travaux du lot 3 - Charpente;

**Considérant** que ces prolongations s'inscrivaient dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots ;

**Considérant** que ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot n°3 - Charpente - ne puisse en être tenu responsable;

**Considérant** que ces ordres de service comportent des imprécisions rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des travaux,

**Considérant** qu'il est donc nécessaire de régulariser ces imprécisions et de clarifier le délai global d'exécution des travaux du marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 3 - charpente - par voie d'acte modificatif.

## **DÉCIDE,**

**Article 1: D'APPROUVER** l'acte modificatif n°1 au marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - Lot 3 - Charpente - avec la société LES CHARPENTIERES DE PARIS.

**Article 2: PRÉCISE** le délai global d'exécution des travaux du lot n°3 - Charpente - est fixée à 36 mois, soit du 08 septembre 2020 au 07 septembre 2023.

Le présent acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

**Article 3 : DE SIGNER** ledit acte modificatif n° 1 annexé à la présente décision.

**Article 4:** La présente décision sera notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Madame la Responsable du Service de Gestion comptable de Montrouge.

Fait à Malakoff, le 21 juillet 2025

La Maire,  
Jacqueline BELHOMME

\*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

# Ville de Malakoff

## ACTE MODIFICATIF N°1

### Marché 20\_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal Lot n° 3 : Charpente

#### **Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Dans le cadre du lot n°3 « Charpente » du marché 20\_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal, plusieurs ordres de service ont été émis afin de prolonger les délais d'exécution des travaux.

Ces prolongations s'inscrivent dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots. Ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot n°3 « Charpente » ne puisse en être tenu responsable.

Toutefois, des erreurs matérielles et/ou imprécisions ont été constatées dans les ordres de service concernés rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot.

Le présent acte modificatif n°1 a donc pour objet de procéder à leur régularisation, sans incidence sur l'économie générale ni sur les conditions essentielles du marché, en précisant la période effective de prolongation du délai d'exécution des travaux du lot n°3.

Dès lors, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Malakoff  
1 Place du 11 Novembre 1918  
CS80031  
92245 Malakoff

Représentée par la Maire, Madame Jacqueline BELHOMME

#### **B - Identification du titulaire de l'accord-cadre**

LES CHARPENTIERIS DE PARIS

46 Rue des Meuniers  
92 220 BAGNEUX  
Représentée par le Président, Monsieur JARDON Luc

## **C - Objet du marché**

Objet : Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL – Lot 3 : Charpente.

Date de notification : 07 septembre 2020.

Durée : le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux. Ce délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 78 265,27 €
- TVA 20% : 15 653,05 €
- Montant TTC : 93 918,32 €.

## **D - Objet du présent acte modificatif n°1**

Conformément aux articles L.2194-1, 5° et R.2194-7 du Code de la commande publique, le présent acte modificatif n°1 a pour objet d'apporter une clarification sur la période effective d'exécution du lot n°3, sans en modifier la nature, le montant ou l'économie générale du contrat, cette modification ne revêtant donc pas un caractère substantiel.

Les parties conviennent que les trois ordres de service concernés se succèdent sans discontinuité et doivent être interprétés comme constituant une prolongation continue et ininterrompue du délai contractuel.

En conséquence, la durée totale d'exécution des travaux du lot n°3 « Charpente » est fixée à 36 mois, soit du 08 septembre 2020 au 07 septembre 2023.

## **E – Incidence financière**

Le présent acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière.

## E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

## G - Notification de l'acte modificatif n°1 au titulaire de l'accord-cadre

### En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°1 »

A .....

Le .....

**Signature**

### En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'acte modificatif n°1)

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250729-DEC2025\_173-AR



**En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Malakoff  
1, Place du 11 Novembre  
92 240 Malakoff

Envoyé en préfecture le 01/08/2025  
Reçu en préfecture le 02/08/2025  
Publié le  
ID : 092-219200466-20250729-DEC2025\_173-AR

S<sup>2</sup>LOW

DATE DE DÉPÔT : 7/9/2020

**TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE, DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAULETTE NARDAL**

**ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF AU MARCHÉ N°20-06  
LOT n°3 : CHARPENTE (A compléter)**

**MAITRE D'OUVRAGE :**

Ville de Malakoff, représentée par :  
Madame la Maire, Jacqueline Belhomme  
1 Place du 11 Novembre 1918  
92240 Malakoff

**MAITRE D'OEUVRE :**

Architecte  
Croixmariebourdon architectes associés  
1 Rue Savier  
92240 Malakoff  
Tél. 01 42 08 46 12

**COMPTABLE PUBLIC :**

Trésorerie Principale - 18 rue Victor Hugo 92 120 MONTROUGE

**Objet du Marché**

**Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire  
Paulette NARDAL**

**LOT N° 3: CHARPENTE (A compléter)**

**Lieux d'exécution : 108 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff**

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

**Mairie de Malakoff  
Direction des Services Techniques  
Hôtel de Ville, Place du 11 Novembre, BP 68  
92243 MALAKOFF Cedex**

**REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

**Jacqueline BELHOMME, Maire**

**SERVICE INSTRUCTEUR :**

**Direction des Services Techniques**

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE :**

**Trésor Public - Trésorerie Principale de Malakoff  
18 rue Victor Hugo  
92 120 MONTROUGE**

**ARTICLE 2 - CONTRACTANT**Contractant (candidature individuelle)

Nom, prénom et qualité du signataire :	<b>JARDON Luc</b> Directeur Général Délégué Directeur Commercial
Adresse professionnelle :	<b>46, rue des Meuniers</b>
Code Postal :	<b>92220</b>
Ville	<b>BAGNEUX</b>
Pays	
Tel :	<b>01.46.73.92.50</b>
Fax :	<b>01.46.73.92.69</b>
Courriel :	<a href="mailto:consultations@les-charpentiers-de-paris.fr"><b>consultations@les-charpentiers-de-paris.fr</b></a>
N° SIRET	<b>572 010 999 00017</b>
Code NAF / APE	<b>4391A</b>

- agissant pour mon compte  
 agissant pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale :	<b>LES CHARPENTIER DE PARIS</b>
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	<b>SCOP</b>
Domicilié à :	<b>46, rue des Meuniers</b> <b>92220 BAGNEUX</b>
Tél :	<b>01.46.73.92.50</b>
Fax :	<b>01.46.73.92.69</b>
Courriel :	<a href="mailto:consultations@les-charpentiers-de-paris.fr"><b>consultations@les-charpentiers-de-paris.fr</b></a>
Dont le siège social est à :	<b>46, rue des Meuniers</b> <b>92220 BAGNEUX</b>
Tél :	<b>01.46.73.92.50</b>
Fax :	<b>01.46.73.92.69</b>

Contractant (candidature en groupement)

1er co-contractant (Mandataire) :

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	
Pays.	
Tel :	
Fax :	
Courriel :	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

- agissant pour mon compte  
 agissant pour le compte de la société ci-dessous

Raison sociale :	
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	
Domicilié à :	
Tél :	
Fax :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Tél :	
Fax :	

Et agissant en tant que mandataire :

- du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint
- du groupement conjoint.
- du groupement solidaire.

2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville :	
Pays :	
Tel :	
Fax :	
Courriel :	
N° SIRET :	
Code NAF / APE :	

- agissant pour mon compte  
 agissant pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale :	
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	
Domicilié à :	
Tél :	
Fax :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Tél :	
Fax :	

3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	
Pays	
Tel :	
Fax :	
Courriel :	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

- agissant pour mon compte  
 agissant pour le compte de la société ci-dessous

Raison sociale :	
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	
Domicilié à :	
Tél :	
Fax :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Tél :	
Fax :	

## ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ

### 3.1 Durée du marché

Le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement.

### 3.2 Délai Global des travaux et délais partiels:

Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux.

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois

La préparation de chantier est comprise dans ce délai.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 06 juillet 2020

Le calendrier détaillé d'exécution sera élaboré conjointement avec le maître d'œuvre, approuvé et signé par l'ensemble des titulaires des lots lors des réunions de préparation de chantier. Il deviendra une pièce contractuelle du marché.

Le délai d'exécution propre à chacun des lots commence à courir à la date de commencement prévue par ce planning contractuel détaillé.

## ARTICLE 4 - PRIX

### 4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix global et forfaitaire

Ce prix :

- a) est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 fixé dans le présent acte d'engagement.
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération.
- c) prend en considération l'ensemble des prestations et obligations définies dans les pièces constitutives du marché ainsi que dans les pièces opposables au seul titulaire mentionnées au CCAP

Le candidat est informé que l'Administration conclura le marché dans l'unité monétaire Euro.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.2 du CCAP.

### 4.2 Montants

Le montant du marché rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire est de :

#### **LOT n° 3 : CHARPENTE (A compléter)**

Montant HT: **78 265,27 €**

TVA : **15 653,05 €**

Montant TTC : **93 918,32 €**

**ARTICLE 5 – SOUS TRAITANCE**

*(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)*

La(es) déclaration(s) de sous-traitance (DC4) que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé de compte du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette (ces) annexe(s) est de :

.....€ HT (1)

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à

Montant total du marché € HT (2) : .....

Montant acte(s) de sous-traitance € HT (1) : .....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT (2)-(1)  
.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

**ARTICLE 6 - AVANCE**

Conformément au C.C.A.P. la ou les entreprises ci-dessus désignées :

- refusent<sup>1</sup> de percevoir l'avance  
 acceptent de percevoir l'avance

**NB :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

<sup>1</sup> Cocher la case correspondant à votre situation

**ARTICLE 7 - PAIEMENTS** Règlement sur un compte unique

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement sans individualisation des prestations.

Compte ouvert au nom de : **LES CHARPENTIERES DE PARIS - SCOP**

RIB / RIP	75
IBAN	FR76 1835 9000 4300 0091 0654 575
BIC	CPMEFRPPXXX

Joindre un relevé d'identité bancaire, ou BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

 Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés dans l'annexe fournie par les co-traitants (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement au sein du présent acte d'engagement.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires

**ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT ET SIGNATURE**

**Engagement**, après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché listés dans le CCAP, et accepté ces dernières sans réserves,

Je m'engage (~~nous nous engageons~~) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-avant,

J'accepte (~~nous acceptons~~), sans réserve les clauses du présent marché,

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, je m'engage (~~nous nous engageons~~) à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise :

- sur la plateforme au moment de la remise initiale de l'offre ,
- sur la plateforme/sur dépôt papier après négociation ;
- après mise au point en accord avec l'acheteur.

Je m'engage (~~nous nous engageons~~), sur la base de mon offre (~~ou de l'offre du groupement~~), exprimée en euros, réalisée sur la base des conditions économiques du mois précédent la remise des offres initiales (dit mois 0)

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si la décision d'attribution du marché intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un pays autre que la France.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R.1263-12 (obligations en matière de détachement), D.8222-5 ou D.8222-7 (attestation de vigilance) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste nominative des salariés étrangers employés) du Code du Travail.

Fait en un seul original,

À Bagnaux le 16 juillet 2020

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)

*« lu et approuvé »*

Signature du candidat et cachet de la société



ARTICLE 9 APPROBATION DU MARCHÉ PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

Est acceptée la présente offre pour:

✗ LOT 3 ..... charpente .....

Montant HT: ..... 78 265,27 € .....

TVA: ..... 15 653,05 € .....

Montant TTC: ..... 93 918,32 € .....

Fait à: Malakoff ..... le 27/08/2020 .....

Le représentant du pouvoir adjudicateur (cachet et signature)

La Maire

Jacqueline Belhomme



Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250729-DEC2025\_173-AR



## NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A ..... le .....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSI

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSI

Pouvoir adjudicateur :

Direction :

Adresse

Code postal :

Ville

Tél :

Fax :

Courriel

*A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie*

*Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 02/01/81 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises, pour un montant de :*

1  La totalité du marché dont le montant HT est fixé à : ..... €  
(indiquer le montant en chiffres et lettres)

2  La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à : ..... € HT  
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

3  La partie des prestations évaluée à : ..... € HT  
(Indiquer le montant en chiffres et en lettres)

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A Malakoff le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

**MALAKOFF****LOT 03 - Charpente****Ordre de service 01 - Travaux**

**Opération :** **PAULETTE NARDAL**  
108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff  
Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école  
élémentaire Paulette Nardal

**Maitre d'ouvrage :** **MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**  
Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68  
92243 MALAKOFF cedex

**Maître d'Œuvre :** **CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**  
1 rue Savier  
92240 Malakoff

**Entreprise titulaire :** **LES CHARPENTIERIS DE PARIS**  
46 rue des Meuniers  
92220 Bagneux

**Marché attribué à :** **LES CHARPENTIERIS DE PARIS**

	MONTANT
Offre de base	78 265,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 265,27 €</b>
<b>MONTANT HT DU MARCHE</b>	<b>78 265,27 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>15 653,05 €</b>
<b>MONTANT TTC DU MARCHE</b>	<b>93 918,32 €</b>

**Ordres de service**

Date	Désignation des travaux	Montant HT
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	78 265,27 €

Fait à Malakoff, en trois exemplaires originaux, le 8 septembre 2020

Le Maître d'Ouvrage

**MAIRIE DE MALAKOFF**

Le Maître d'Œuvre

**CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES  
ASSOCIES**

Pour la Maire, par délégation  
L'Adjoint délégué aux  
Bâtiments Communaux,  
l'espace public, à l'urbanisme

M. Rodéric ARRASSE



20.09.2020  
LES CHARPENTIERIS DE PARIS  
S.I.C.O.P.  
46, rue des Meuniers  
BP 102 - 92225 BAGNEUX  
RC NANTERRE B 572 010 999  
SIRET N° 572 010 999 00017 - APE 4391A

**MALAKOFF****LOT 03 - Charpente**
**Ordre de service 02 - Prolongation travaux**  
**Planning EXE Phase 2 Ind.E**

- Opération :** **PAULETTE NARDAL**  
 108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff  
 Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal
- Maitre d'ouvrage :** **MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**  
 Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68  
 92243 MALAKOFF cedex
- Maître d'Œuvre :** **CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**  
 1 rue Savier  
 92240 Malakoff
- Entreprise titulaire :** **LES CHARPENTIERIS DE PARIS**  
 46 rue des Mcuniers  
 92220 Bagneux
- Marché attribué à :** **LES CHARPENTIERIS DE PARIS**

**Ordres de service**

Date	Désignation des travaux	Délais	
			Montant HT
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier		24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux		3 mois
		<b>Livraison opération</b>	<b>16/12/2022</b>

Fait à Malakoff, le 4 octobre

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

**MAIRIE DE MALAKOFF****CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**

Pour la Maire, par délégation  
 Le 2ème adjoint au Maire  
 Délégué à l'urbanisme.  
 L'espace public et les bâtiments communaux  
 Rodéric AARSSE



  
 croixmarieburdon architectes associés  
 1 rue Savier 92240 Malakoff - 01 42 08 46 12  
 rcs nanterre 449 352 541 - croiff 0002145  
 www.croixmarieburdon.fr

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250729-DEC2025\_173-AR



**MALAKOFF**



## LOT 03 - Charpente

### Ordre de service 03 - Prolongation travaux

**Opération :** **PAULETTE NARDAL**  
108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff  
Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

**Maître d'ouvrage :** **MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**  
Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68  
92243 MALAKOFF cedex

**Maître d'Œuvre :** **CROIXMARBIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**  
1 rue Savier  
92240 Malakoff

**Entreprise titulaire :** **LES CHARPENTIERIERS DE PARIS**  
46 rue des Meuniers  
92220 Bagneux

**Marché attribué à :** **LES CHARPENTIERIERS DE PARIS**

#### Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Délais
08/09/2020	OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	3 mois
22/03/2024	OS 03 - Prolongation travaux	9 mois

<b>Livraison opération</b>	<b>29/08/2023</b>
----------------------------	-------------------

Fait à Malakoff, le 04/04/2024

Le Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

**MAIRIE DE MALAKOFF**

**CROIXMARBIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**

Jacqueline BELHOMME

Maire de Malakoff



croixmarieboudon architectes associés  
1 rue Savier 92240 Malakoff 01 42 08 46 12  
rca nanterre 449 852 541 - credit 0002145  
www.croixmarieboudon.fr

# Ville de Malakoff

## **DECISION MUNICIPALE DEC N°2020/73**

Direction : **Direction des services techniques.**

**OBJET** : Marché à procédure adaptée n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL.

### **Madame la Maire de Malakoff,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-17,  
**Vu** le code de la commande publique, notamment ses articles R.2123-1 et R.2122-2,  
**Vu** la délibération n°2020/19, en date du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122.22 4° du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la ville de Malakoff a lancé une consultation relative aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL,

**Considérant** que pour la réalisation de la consultation, la ville de Malakoff a publié un avis d'appel public à concurrence paru au journal LES ECHOS du 22 avril 2020, et sur la plateforme e-marchespublics, annonce n° 696304,

**Considérant** qu'il ressort de la consultation que les propositions faite par la société LES CHARPENTIERES DE PARIS pour le lot 3, la société CHAPELEC pour le lot 4, la société LVP pour le lot 5, la société S3M pour le lot 6, la société LORRILLARD pour le lot 7A, la société HITEC pour le lot 8, la société DE COCK pour le lot 9, la société LES PEINTURES PARISIENNES pour le 10, la société SERT pour le lot 11 et pour le lot 12, la société HELP pour le lot 13 et la société L2V ascenseurs pour le lot 14 sont économiquement les plus avantageuses eues égard aux critères définis dans le règlement de la consultation,

**Considérant** que le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux est infructueux,

## **DÉCIDE,**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** les marchés aux sociétés suivantes :

- **lot 3** charpente à la société LES CHARPENTIERES DE PARIS sise 46 rue des Meuniers 92 220 Bagneux pour un montant global et forfaitaire de 78 265,27 € HT,
- **lot 4** étanchéité couverture à la société CHAPELEC sise 5 rue Philippe Lebon 92 390 Villeneuve la Garenne pour un montant global et forfaitaire de 172 743,78 € HT,
- **lot 5** façades-ravalement à la société LVP sise 2 rue de la Paix 94 300 Vincennes pour un montant global et forfaitaire de 215 131,00 € HT,
- **lot 6** Métallerie à la société S3M sise 143 Boulevard Gabriel Péri 92240 Malakoff pour un montant global et forfaitaire de 130 169,70€ HT avec PSE,

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **lot 7A** menuiseries extérieures - occultation à la société ETS LORILLON sise Gustave Eiffel - CS 20371 – 28008 Chartres cedex pour un montant global et forfaitaire de 200 088,00 € HT,
- **lot 8** Menuiseries intérieures-cloison-Doublage-Faux plafonds à la société HITEC sise 39 rue Lavoisier - CS 70828 – 77 272 Villeparisis cedex pour un montant global et forfaitaire de 288 837,69 € HT,
- **lot 9** revêtement de sols et murs durs à la société DE COCK sise 20 bis Avenue des Aulnes - 78 250 Meulan en Yvelines pour un montant global et forfaitaire de 140 000,00 € HT,
- **lot 10** peinture-sols souples à la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 7 rue du Moulin des Bruyères 92400 COURBEVOIE pour un montant global et forfaitaire de 117 090,00 € HT,
- **lot 11** chauffage-ventilation-climatisation à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 532 362,85 € HT,
- **lot 12** plomberie sanitaires à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 135 033,45 € HT,
- **lot 13** électricité-CFO-CFA à la société HELP sise 1 impasse Arago 91420 Morangis pour un montant global et forfaitaire de 294 286,45 € HT avec PSE,
- **lot 14** appareils élévateurs à la société L2V Ascenseurs sise 4 avenue des Marronniers - Bâtiment 13 - 94380 Bonneuil sur marne pour un montant global et forfaitaire de 34 770,00 € HT,

Les marchés sont passés pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement.

Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux.

**Article 2 : DE DÉCLARER** infructueux le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux et **DECIDE** de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable selon les dispositions de l'article R2122 3° du code de la commande publique.

**Article 3 : DE SIGNER** les pièces constitutives du marché.

**Article 4 :** La présente décision sera affichée et notifiée aux intéressés, inscrite au registre des décisions et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.  
Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait à Malakoff, le 07 août 2020

Pour Madame la Maire empêchée,  
Le 6<sup>ème</sup> Maire-adjoint,

**Dominique CARDOT**

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.